



REGLEMENTATION NATATION
D'après le manuel IPC SWIMMING
2010

**Handi
Sport**

REGLEMENTATION DES NAGES

TOUTE ADAPTATION DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE DEMARCHE AUPRES DU JUGE-ARBITRE.

3.1 LE DEPART

3.1.1 Au commencement de chaque course, l'arbitre donnera un signal aux nageurs par une série courte de sifflements pour les inviter à enlever tous leurs vêtements excepté le maillot de bain, suivi d'un long coup de sifflet pour indiquer qu'ils doivent prendre position sur la plateforme de départ (ou pour le dos crawlé ou le relais 4 nages d'entrer immédiatement dans l'eau).

Au second coup de sifflet long, les nageurs de dos et de relais doivent se mettre immédiatement dans la position de départ.

Quand les nageurs et les officiels sont prêts pour le départ, le juge-arbitre fera un geste au starter en tendant le bras, indiquant que les nageurs sont sous les ordres du starter.

Son bras tendu restera dans la position jusqu'à ce que le départ soit donné.

3.1.2 Au début de la compétition, le starter se tiendra sur le côté de la piscine à approximativement cinq mètres de la plage de départ, là où les chronométreurs peuvent voir et/ou entendre le signal de départ et là où les nageurs peuvent voir et/ou entendre le signal.

3.1.3 Le départ en nage libre, brasse, papillon et en 4 nages individuel (quand le papillon est la première nage) doit s'effectuer par un plongeon. Au long coup de sifflet du juge-arbitre (3.1.1) les nageurs prennent place sur la plateforme de départ et attendent.

Lors de l'ordre du starter « à vos marques », ils doivent prendre immédiatement leur position de départ avec, au moins, un pied à l'avant de la plateforme de départ. La position des mains est indifférente. Lorsque tous les nageurs sont immobiles, le starter donnera le signal de départ.

3.1.3.1 Pour un nageur atteint de déficience visuelle, lors du long coup de sifflet du juge-arbitre, il sera autorisé à prendre place avant l'ordre du starter « A vos marques ».

3.1.3.2 Le nageur, qui a des problèmes d'équilibre c'est-à-dire de se tenir immobile, peut avoir une aide pour s'équilibrer sur la plateforme de départ en étant tenu aux hanches, à la main, au bras, etc., par un personnel de soutien.

Ce personnel de soutien peut aider le nageur pour rester en équilibre au départ ; cependant il n'apportera pas un avantage en le maintenant au deçà de 90° par rapport à une position verticale sur la plateforme de départ. Donner de l'élan au nageur lors du départ n'est pas autorisé.

3.1.3.3 Un nageur peut être autorisé à prendre le départ à côté de la plateforme de départ.

3.1.3.4 Un nageur peut être autorisé à prendre le départ en position assise sur la plateforme de départ.

3.1.3.5 Un nageur peut être autorisé à partir dans l'eau mais doit garder une main en contact avec le bord de départ jusqu'à ce que le signal de départ soit donné. Se tenir dans ou sur la gouttière ou en appui sur le fond est interdit.

3.1.3.6 Les nageurs de la classe S1 à S3 sont autorisés à être tenu par le ou les pieds en contact avec le mur jusqu'à ce que le signal de départ soit donné. Donner de l'élan au nageur lors du départ n'est pas autorisé.

3.1.3.7 Quand un nageur a été déterminé par les classificateurs comme n'ayant pas la capacité de se tenir pour le départ, il peut être aidé par un personnel d'assistance ou par un dispositif de départ. Le dispositif sera déclaré et examiné par les instances (IPC, CFN) pour être agréé comme « sécurisé » avant le début de la compétition. Donner de l'élan au nageur lors du départ n'est pas autorisé. Le nageur doit garder une partie du corps en contact avec le mur de départ jusqu'à ce que le signal de départ soit donné.

3.1.3.8 Pour empêcher les frottements, une épaisseur de serviette, ou analogue, peut être placée sur la plateforme de départ.

3.1.4 Le départ en Dos et dans les courses de Relais 4 Nages se fait dans l'eau. Au premier long coup de sifflet du juge-arbitre (article 3.1.1), les nageurs doivent immédiatement entrer dans l'eau. Au deuxième long coup de sifflet, les nageurs doivent retourner sans délai à leur position de départ. Lorsque tous les nageurs ont pris leur position de départ, le starter doit donner l'ordre " A vos marques". Lorsque tous les nageurs sont immobiles, le starter doit donner le signal de départ.

3.1.5 En compétition internationale ou agréée IPC, l'ordre " Take yours marks " doit être donné en anglais et le départ doit être assuré par des haut-parleurs, disposés à proximité des plots de départ.

3.1.6 Tout nageur partant avant le signal de départ sera disqualifié. Si le signal de départ est émis avant que la disqualification ne soit déclarée, la course continuera et le nageur ou les nageurs seront disqualifiés à la fin de la course. Si la disqualification est déclarée avant le signal de départ, le signal ne doit pas être donné, mais les nageurs restant doivent être rappelés, et le starter redonne le départ. Le Juge-arbitre reprend la procédure de départ à partir du long coup de sifflet (le second pour le dos) conformément à l'article 3.1.1.

3.1.7 Dans le cas d'un nageur de la classe S1 à S10 et S14 qui, en plus, est sourd, le nageur sera autorisé, quand aucun signal lumineux de départ n'est disponible, d'avoir un signal de départ par l'utilisation d'une instruction non verbale.

3.1.8 Dans le cas d'un nageur de la classe S11 à S13 qui, en plus est sourd, Le « Tapper » (guide) sera autorisé à donner le signal de départ par l'utilisation d'une instruction non verbale.

Adaptation handisport pour les départs:

- Un nageur déficient visuel peut se mettre en place directement lors du coup de sifflet long.
- Un nageur avec des troubles de l'équilibre peut se faire aider par une tierce personne sur le plot de départ mais il doit rester en position verticale.
- Un nageur peut prendre le départ assis sur le plot ou debout à côté de celui-ci.
- Un nageur peut être autorisé à partir dans l'eau mais doit garder une main en contact avec l'étrier. S'il n'a pas la possibilité de s'agripper, il peut se tenir au bord du bassin ou avoir un « dispositif de départ » (Sangle par exemple).
- Les nageurs grands handicapés (atteints des 4 membres) peuvent partir allongés en étant tenus par les pieds en contact avec le mur de départ.
Pour empêcher les frottements pouvant le blesser, un nageur peut étaler une serviette (ou équivalent) sur le plot de départ sans donner une surélévation excessive.

3.2 NAGE LIBRE

3.2.1. La nage libre signifie que, dans une épreuve ainsi désignée, le nageur peut nager n'importe quel style de nage, sauf dans les épreuves de 4 nages individuelles ou de relais 4 nages, où la nage libre signifie tout style de nage autre que le dos, la brasse ou le papillon.

3.2.2 Une partie quelconque du corps du nageur doit toucher le mur à la fin de chaque longueur et à l'arrivée.

3.2.3 Une partie quelconque du corps du nageur doit couper la surface de l'eau pendant toute la course, sous réserve qu'il est permis au nageur d'être complètement submergé pendant le virage et sur une distance de 15 mètres au plus après le départ et chaque virage. A partir de ce moment-là, la tête doit avoir coupé la surface de l'eau.

3.2.3.1 Pour les nageurs de la classe S1 à S5 nageant sur le dos, pendant chaque cycle complet, une partie du corps du nageur doit couper la surface de l'eau.

3.2.4 Se tenir debout sur le fond pendant l'épreuve de nage libre ou pendant la partie de nage libre du 4 nages individuel n'entraînera pas la disqualification du nageur, mais il ne doit pas marcher.

Adaptation handisport pour la nage libre :

- Un nageur atteint de déficiences importantes nageant sur le dos doit apparaître à la surface à chaque cycle de nage.

3.3 DOS

3.3.1 Avant le signal de départ, les nageurs doivent s'aligner dans l'eau face à l'extrémité de départ, avec les deux mains placées sur les poignées de départ. Il est interdit de se tenir dans ou sur les trop-pleins ou d'accrocher les orteils au bord du trop-plein.

3.3.1.1 Les nageurs qui ont une dérogation pour un "départ d'une seule main" peuvent se tenir qu'avec une seule main.

3.3.1.2 Les nageurs avec une dérogation pour "incapacité de se tenir (à l'étrier) pour le départ en dos" peuvent se tenir au bord du bassin.

3.3.1.3 Quand un nageur ne peut pas se tenir au départ, il peut se faire assister par un personnel d'assistance ou un dispositif de départ. Ce dispositif sera déclaré et examiné par les instances (IPC, CFN) pour être agréé comme « sécurisé » avant le début de la compétition. Donner de l'élan au nageur lors du départ n'est pas autorisé. Le nageur doit garder une partie du corps en contact avec le mur de départ jusqu'à ce que le signal de départ soit donné.

3.3.2 Au signal de départ et après le virage, le nageur doit se repousser du mur et nager sur le dos pendant toute la course sauf pendant l'exécution du virage, conformément à l'article 3.3.4. La position normale sur le dos peut inclure un mouvement de roulis du corps inférieur à 90 degrés par rapport à l'horizontale. La position de la tête est indifférente.

3.3.3 Une partie quelconque du corps du nageur doit couper la surface de l'eau pendant toute la course. Il est permis que le nageur soit complètement immergé pendant le virage, à l'arrivée et sur une distance de 15 mètres au plus après le départ et chaque virage. A partir de ce moment-là, la tête doit avoir coupé la surface de l'eau.

3.3.3.1 Pour les nageurs de la classe S1 à S5, pendant chaque cycle complet, une partie du corps du nageur doit couper la surface de l'eau.

3.3.4 Lors du virage, il faut qu'une partie quelconque du corps du nageur touche le mur. Pendant le virage, les épaules peuvent être tournées au-delà de la verticale de la poitrine, après quoi une seule traction continue du bras ou une traction simultanée des deux bras peut être faite pour amorcer le virage. Le nageur doit être retourné à une position sur le dos lorsqu'il quitte le mur.

3.3.4.1 Pour le nageur qui n'a pas l'usage de ses bras ou qui utilise ses bras pendant le virage, une fois que le corps a quitté la position dorsale, il ne peut y avoir d'actions des membres inférieurs indépendants de l'action de rotation. Le nageur doit avoir repris une position sur le dos en quittant le mur.

3.3.5 A l'arrivée de la course, le nageur doit toucher le mur en étant sur le dos dans son couloir.

Adaptation handisport pour le dos:

- Un nageur qui ne peut pas faire autrement peut effectuer un départ d'une seule main.

- S'il a des difficultés à se tenir à l'étrier, il peut se tenir au bord du bassin. Sinon il peut bénéficier d'une assistance ou avoir un dispositif de départ. Il devra néanmoins garder un contact avec le mur de départ.
- Un nageur atteint de déficiences importantes nageant sur le dos doit apparaître à la surface à chaque cycle de nage.
- Un nageur qui n'a pas l'usage de ses bras peut utiliser les membres inférieurs en position ventrale lors du virage que dans la dynamique de rotation.

3.4 BRASSE

3.4.1 Après le départ et après chaque virage, le nageur peut faire un mouvement de bras se prolongeant jusqu'aux jambes pendant lequel le nageur peut être immergé. Un seul coup de pieds de papillon est autorisé pendant la première traction de bras, suivie par le mouvement de jambes de brasse.

3.4.1.1 Après le départ et après chaque virage, un nageur qui n'a pas la possibilité de pousser avec les membres inférieurs, peut exécuter un mouvement de bras qui n'est pas simultané ou sur un plan horizontal pour se remettre en position de brasse.

3.4.2 A partir du début de la première traction de bras après le départ et après chaque virage, le corps doit être sur la poitrine. Il n'est pas permis de se tourner sur le dos à aucun moment. Dès le départ et tout au long de la course, le cycle des mouvements doit comporter un mouvement de bras et un mouvement de jambes dans cet ordre. Tous les mouvements des bras doivent être simultanés et dans le même plan horizontal sans mouvement alterné.

3.4.2.1 Dans le cas où il y a un bras non fonctionnel, le cycle de bras sera accompli lorsqu'il sera réalisé complètement avec les parties restantes.

3.4.2.2 Quand un nageur n'a pas de jambes ou de bras ou en partie, le mouvement de jambes ou le mouvement de bras constituera le cycle complet.

3.4.3 Les mains doivent être poussées ensemble en avant à partir de la poitrine, au-dessous, au niveau ou au-dessus de l'eau. Les coudes doivent être sous la surface de l'eau, sauf avant le virage, pendant le virage, et pour la traction finale à l'arrivée. Les mains doivent être ramenées en arrière sur ou sous la surface de l'eau. Les mains ne doivent pas être ramenées au-delà de la ligne des hanches, sauf pendant la première traction après le départ et chaque virage.

3.4.4 Pendant chaque cycle complet, une partie quelconque de la tête du nageur doit couper la surface de l'eau. La tête doit couper la surface de l'eau avant que les mains ne se tournent vers l'intérieur au moment de la phase la plus large de la seconde traction. Tous les mouvements des jambes doivent être simultanés et dans le même plan horizontal sans mouvement alterné.

3.4.4.1 Un nageur avec une déficience d'un membre inférieur doit montrer l'intention d'effectuer un mouvement simultané dans le même plan horizontal pendant la course ou doit laisser trainer le ou les membres inférieurs.

3.4.5 Les pieds doivent être tournés vers l'extérieur pendant la phase propulsive du mouvement de jambes. Les mouvements du type " ciseaux ", " battement " ou " coup de pieds de papillon vers les bas " ne sont pas autorisés excepté le cas prévu à l'article 3.4.1. Couper la surface de l'eau avec ses pieds est autorisé si cela n'est pas suivi d'un mouvement vers le bas du type " coup de pieds de papillon vers le bas ".

3.4.5.1 Un nageur qui ne peut pas utiliser l'une ou les deux jambes et/ou le ou les pieds pour une propulsion normale, il ne sera pas exigé une rotation à l'extérieur du ou des pied(s) pendant la partie propulsive.

3.4.6 A chaque virage et à l'arrivée de la course, le contact doit se faire avec les deux mains simultanément soit au niveau de l'eau, soit au-dessus, soit en dessous. La tête peut être immergée après la dernière traction de bras avant le toucher, à condition qu'elle coupe la surface de l'eau à un certain point pendant le dernier cycle complet ou incomplet précédant le contact.

3.4.6.1 À chaque virage et à la fin de la course, quand un nageur a des différentes longueurs de bras, seul le bras le plus long doit toucher le mur, mais les deux bras doivent être tendus en avant simultanément.

3.4.6.2 Un nageur avec les membres supérieurs trop courts pour dépasser le dessus de la tête touchera le mur avec n'importe quelle partie supérieure du corps lors du virage et à l'arrivée.

3.4.6.3 À chaque virage et à la fin de la course, quand le nageur utilise seulement un bras lors des cycles de nage, il ne devra utiliser qu'une main ou qu'un bras lors du toucher au mur.

3.4.6.4 À chaque virage et à la fin de la course, quand le nageur utilise les deux bras mais a une limitation dans les épaules/coudes, seul le bras le plus long doit toucher le mur, mais les deux bras doivent être tendus en avant simultanément.

3.4.6.5 Pour les nageurs de S11 à S12 qui ont des difficultés à toucher le mur simultanément lors du virage et à la fin de la course parce qu'ils «accrochent» la ligne d'eau, ils ne seront pas éliminés à la condition qu'il n'en ait pas tiré un avantage.

Adaptation handisport pour la brasse :

- Après le départ et à chaque virage, un nageur qui n'a pas de poussées des membres inférieurs peut faire un mouvement de bras asymétrique pour se remettre en position de brasse.
- S'il nage d'un bras, son cycle est défini quand il exécute un mouvement avec ce bras.
- S'il n'a pas de bras, son cycle est défini par le ciseau de jambes.

- S'il a une déficience d'un membre inférieur, il doit montrer son intention de faire un mouvement simultané dans le plan horizontal ou il doit laisser trainer les jambes. Ainsi s'il a des difficultés (médicales) de faire une rotation des pieds, il sera admis qu'il n'en fasse pas.
- Pour toucher le mur, un nageur qui a des bras de longueurs différentes ou une utilisation réduite d'un des deux bras doit tendre ses deux bras vers le mur et ne toucher qu'avec le bras le plus long.
- Si ses 2 bras sont trop courts, il doit toucher avec n'importe quelle partie supérieure du corps.
- S'il nage qu'avec un bras, il doit faire un virage et une arrivée uniquement avec ce bras.
- Pour les nageurs aveugles ou très malvoyants, on tolère qu'ils accrochent la ligne d'eau (entraînant une dissymétrie) mais qu'ils ne s'y tractent pas.

3.5 PAPILLON

3.5.1 A partir du début de la première traction de bras après le départ et après chaque virage, le corps doit rester allongé sur la poitrine. Sous l'eau, le mouvement de jambes sur le côté est autorisé. Il n'est pas permis de se tourner sur le dos à aucun moment.

3.5.1.1 Après que le départ et après chaque virage, un nageur qui n'a pas la possibilité de pousser avec les membres inférieurs, peut exécuter un mouvement de bras qui n'est pas simultané ou sur un plan horizontal pour se remettre en position ventrale.

3.5.2 Les deux bras doivent être amenés en avant ensemble au-dessus de la surface de l'eau et ramenés en arrière en même temps tout au long de la course, sous réserve de l'article 3.5.5

3.5.2.1 Pour les nageurs de S11 à S12 qui ont des difficultés à toucher le mur simultanément lors du virage et à la fin de la course parce qu'ils «accrochent» la ligne d'eau, ils ne seront pas éliminés à la condition qu'il n'en ait pas tiré un avantage.

3.5.2.2 Dans le cas où une partie d'un bras est absente, le membre doit toujours être lancé simultanément avec l'autre bras et constitue un cycle complet quand le mouvement est complété avec les parties restantes.

3.5.2.3 Dans le cas où il y a un bras non fonctionnel ou l'absence d'un bras, le cycle de bras sera accompli lorsqu'il sera réalisé complètement avec les parties restantes.

3.5.2.4 Dans le cas où il y a les bras non fonctionnels, tous les mouvements de jambes constituera un cycle complet.

3.5.3 Tous les mouvements des pieds vers le haut et vers le bas doivent être simultanés. Les jambes ou les pieds ne doivent pas être nécessairement au même niveau, mais aucun mouvement alterné n'est autorisé.

3.5.3.1 Dans le cas où il n'y a aucun membre inférieur, ou des membres inférieurs non-fonctionnels, les jambes doivent trainer.

3.5.4 A chaque virage et à l'arrivée de la course, le contact doit se faire avec les deux mains simultanément, soit au niveau de l'eau, soit au-dessus, soit au-dessous.

3.5.4.1 À chaque virage et à la fin de la course, quand un nageur a des différentes longueurs de bras, seul le bras le plus long doit toucher le mur, mais les deux bras doivent être tendus en avant simultanément.

3.5.4.2 Un nageur sans ou avec des membres supérieurs non fonctionnels ou des membres supérieurs trop court pour dépasser le dessus de la tête touchera le mur avec n'importe quelle partie supérieure du corps lors du virage et à l'arrivée.

3.5.4.3 À chaque virage et à la fin de la course, quand le nageur utilise seulement un bras lors des cycles de nage, il ne devra utiliser qu'une main ou qu'un bras lors du toucher au mur.

3.5.4.4 À chaque virage et à la fin de la course, quand le nageur utilise les deux bras mais a une limitation dans les épaules/coudes, seul le bras le plus long doit toucher le mur, mais les deux bras doivent être tendus en avant simultanément.

3.5.4.5 Pour les nageurs de S11 à S12 qui ont des difficultés à toucher le mur simultanément lors du virage et à la fin de la course parce qu'ils «accrochent» la ligne d'eau, ils ne seront pas éliminés à la condition qu'il n'en ait pas tiré un avantage.

3.5.4.6 Au virage et à l'arrivée de la course, les nageurs sans la fonction de la jambe peuvent exécuter un demi-mouvement avec le ou les bras en avant et sous la surface de l'eau afin d'entrer en contact avec le mur.

3.5.5 Au départ et aux virages, un nageur est autorisé à faire un ou plusieurs mouvements de jambes et une traction de bras sous l'eau, ce qui doit lui permettre d'atteindre la surface. Il doit être permis au nageur d'être complètement immergé sur une distance de 15 mètres au plus après le départ et chaque virage. A ce moment-là, la tête doit avoir coupé la surface de l'eau. Une partie quelconque du nageur doit rester à la surface de l'eau jusqu'au virage suivant ou jusqu'à l'arrivée.

Adaptation handisport pour le papillon :

- Après le départ et à chaque virage, un nageur qui n'a pas de poussée des membres inférieurs peut faire un mouvement de bras asymétrique pour se remettre en position ventrale.

- Pour les nageurs aveugles ou très malvoyants, on tolère qu'ils accrochent la ligne d'eau (entraînant une dissymétrie) sauf s'ils se tractent.
- S'il est amputé partiellement d'un bras, il doit faire un mouvement simultané avec les 2 cotés.
- S'il nage d'un bras, son cycle est défini quand il exécute un mouvement avec ce bras.
- S'il n'a pas de bras fonctionnels, son cycle est défini par le mouvement de jambes.
- Dans le cas où il n'a pas de membres inférieurs fonctionnels (ou amputés), il doit laisser trainer les jambes.
- Pour toucher le mur, un nageur qui a des bras de longueurs différentes ou une utilisation réduite d'un des deux bras doit tendre ses deux bras vers le mur et ne toucher qu'avec le bras le plus long.
- Si ses 2 bras sont trop courts, il doit toucher avec n'importe quelle partie supérieure du corps.
- S'il nage qu'avec un bras, il doit faire un virage et une arrivée uniquement avec ce bras.
- Au virage et à l'arrivée de la course, un nageur qui n'a pas l'usage des membres inférieurs peut effectuer un demi-mouvement (brasse) pour toucher le mur.

3.6 MULTINAGES

3.6.1 Dans les épreuves de 4 nages individuelles, le nageur couvre les quatre styles de nages dans l'ordre suivant : Papillon, Dos, Brasse et Nage Libre. Chaque nage doit couvrir un quart (1/4) de la distance.

3.6.1.1 Dans le 150m 3 Nages, le nageur couvre trois styles de nage dans l'ordre suivant: Dos, brasse et nage libre. Chaque nage doit couvrir un tiers (1/3) de la distance.

3.6.2 Dans les épreuves de relais 4 nages, les nageurs couvriront les quatre styles de nages dans l'ordre suivant : Dos, Brasse, Papillon, et Nage Libre.

3.6.3 Chaque partie s'achève conformément à la règle qui s'applique au style à la nage concernée.

Adaptation handisport pour le multi nages :

- On applique la réglementation spécifique à chaque nage
- Pour les grands handicaps il existe un 150M 3 Nages : Dos, Brasse, Nage libre.

3.7 RELAIS

3.7.1 Pour chaque relais, chaque Pays (Comité National Paralympique dans les compétitions internationales) peut présenter une seule équipe. Tous les nageurs présentés par système de classification peuvent participer à l'épreuve de relais.

3.7.2 Tous les membres d'une équipe de relais doivent être de la même nationalité.

3.7.3 La composition d'une équipe de relais peut être changée entre les séries et les finales d'une épreuve, à condition qu'elle soit constituée de la liste des nageurs correctement inscrits pour cette épreuve. Quand des séries sont nagées, les médailles seront attribuées aux nageurs qui ont nagé dans la série et/ou dans la finale.

3.7.4 Les noms des nageurs et leur classification doivent être soumis au responsable de l'instance dirigeante (IPC Swimming, CFN) au minimum une heure avant le début de la session dans laquelle l'épreuve doit avoir lieu, dans l'ordre dans lequel ils doivent nager. Les noms doivent être inscrits dans l'ordre de leur course et dans les épreuves de relais 4 nages, les nageurs doivent être inscrits dans leur course respective. Le fait de ne pas nager dans l'ordre indiqué entraînera la disqualification. Des remplacements ne peuvent avoir lieu que dans le cas d'une urgence médicale documentée.

3.7.5 Le(s) nageur(s) de réserve(s) pour les relais doivent être inscrits sur la fiche de relais qui identifie la classification de/des nageurs et, dans le cas du 4 nages, la nage qui doit être exécutée.

3.7.6 Des équipes de relais sont basées sur un total de points. La classification individuelle d'un nageur correspond à la valeur de la classe réelle c.-à-d. que S6 vaut six (6) points, la classe SB12 vaut douze (12) points, etc...

3.7.7 Il y aura quatre (4) nageurs dans chaque équipe de relais. Les membres d'une équipe ne peuvent participer à une seule course.

3.7.8 Dans les épreuves de relais, l'équipe d'un nageur dont le pied ou une partie du corps qui perd le contact avec la plateforme de départ avant que le nageur précédent ait touché le mur sera éliminé.

3.7.8.1 Dans une épreuve de relais un nageur peut partir dans l'eau. Il ne doit pas perdre le contact de la main ou du pied avec le bord avant que le nageur précédent ait touché le mur autrement le nageur sera éliminé.

3.7.9 N'importe quelle équipe de relais sera éliminée d'une épreuve si un membre de l'équipe, autre que le nageur inscrit pour nager cette longueur, entre dans l'eau quand la course est terminée avant que tous les nageurs de toutes les équipes ont fini la course.

3.7.9.1 Un nageur, dans un relais, qui doit débiter dans l'eau au départ, peut entrer dans l'eau seulement quand le départ précédent a été exécuté.

3.7.10 Le « taper » peut informer le nageur des changements de relais et l'informer de la position/place du relais. Un « taper » supplémentaire peut être requis, un pour taper le nageur finissant sa course du relais et un « taper » pour donner le changement. Aucune consigne d'entraînement n'est autorisée.

3.7.11 Dans les épreuves de relais, chaque juge de virages au départ doit déterminer si le nageur au départ est en contact avec la plateforme de départ quand le nageur précédent touche le mur. Quand Le Juge de Virage, qui juge des prises de relais est disponible, il sera utilisé selon 2.17.

Adaptation handisport pour les relais :

- Quand un nageur part dans l'eau, il doit garder un contact avec le mur jusqu'à ce que l'autre nageur ait touché le mur.
- Quand un nageur part dans l'eau, il doit attendre que le relayeur d'avant soit parti pour prendre place.

3.8 LA COURSE

3.8.1 Toutes les courses doivent être organisées en séparant les filles et les garçons.

3.8.2 Un nageur nageant seul toute l'épreuve doit couvrir la distance complète pour se qualifier.

3.8.3 Un nageur doit rester et finir toute sa course dans le couloir où il a commencé.

3.8.3.1 Si un nageur de S11 à S13, par inadvertance, fait surface dans la mauvaise ligne d'eau après le départ ou lors du virage, si ce couloir est libre, il sera autorisé à finir sa course dans ce couloir. S'il est nécessaire que ce nageur retourne dans sa ligne d'eau, le « Tapper » peut lui donner une instruction verbale, but uniquement dans le but de l'identifier clairement par son nom pour prévenir la gêne d'un autre concurrent.

3.8.4 Quand il effectue un virage, un nageur doit avoir un contact physique avec le mur de la piscine ou l'arrivée. Le virage doit être fait à partir du mur, et il n'est pas autorisé de se mettre debout ou de faire un pas sur le fond du bassin.

3.8.5 Il n'est pas permis de tirer sur la ligne de couloir.

3.8.6 Gêner un autre nageur en nageant à travers un autre couloir ou de toute autre manière disqualifiera le gêneur. Si la faute est intentionnelle, le juge-arbitre doit rapporter l'affaire au NPC organisateur (CFN), à l'IPC Swimming et au NPC dont relève le nageur responsable.

3.8.7 Si une faute compromet la chance de succès d'un nageur, le juge-arbitre aura le pouvoir de lui permettre de concourir dans la série suivante ou, si la faute se produit au cours d'une finale, ou dans la dernière série, il pourra faire nager de nouveau l'épreuve.

3.8.7.1 Pour des nageurs avec une déficience visuelle, une faute accidentelle se produisant pendant une course, provoquée par un nageur qui a émergé après un départ ou un virage dans un couloir qui est utilisé par un autre concurrent, ou en nageant trop près de la ligne d'eau, etc., le juge-arbitre peut autoriser le ou les nageurs de renager la course. Si cette faute se produit pendant une finale, le juge-arbitre peut décider de la faire renager.

3.8.8 Pour les nageurs S11, excepté ceux avec des prothèses sur les deux des yeux, doivent porter des lunettes opacifiées (noirci dedans) pour la compétition. Les nageurs S11, SB11, SM11 (aveugles complets) dont la structure faciale ne permet pas de porter des lunettes de natation doivent recouvrir leurs yeux d'un voile opaque (bonnet de bain par exemple). Les lunettes des nageurs S11, SB11, SM11, doivent être vérifiées à la fin de leur course.

3.8.8.1 Pendant la course, si les lunettes tombent (se baissent) accidentellement pendant le plongeon ou une «pause» pendant la course, le nageur ne sera pas éliminé.

3.8.9 Aucun nageur ne sera autorisé à utiliser ou à porter un équipement ou un maillot de bain qui puisse améliorer sa vitesse, sa flottabilité ou son endurance pendant une compétition (tels que des gants palmés, palmes, nageoires, etc.).

3.8.9.1 Les nageurs de S1 à S10 ne seront pas autorisés à porter une ou des prothèse(s) et/ou orthèse(s) pendant la course.

3.8.10 Tout nageur qui n'est pas engagé dans une course, et qui entre dans l'eau pendant qu'une épreuve s'y déroule avant que tous les nageurs aient terminé la course, sera disqualifié pour la prochaine épreuve à laquelle il est inscrit dans la rencontre.

3.8.11 Tout nageur ayant fini sa course, ou sa distance dans un relais, doit quitter le bassin aussitôt que possible sans gêner un autre nageur qui n'aurait pas fini sa course.

3.8.11.1 Les nageurs de S1 à S5 peuvent rester dans leur couloir jusqu'à ce que le dernier nageur de l'équipe a fini sa course. Un nageur en attente dans l'eau se positionnera à une distance courte du mur d'arrivée près de la ligne d'eau mais ne doit pas gêner les nageurs d'un autre couloir.

3.8.12 À la fin de chaque relais, l'arbitre signalera aux nageurs par deux coups de sifflets courts qu'ils sont priés de sortir de l'eau.

3.8.13 Aucune régulation de l'allure ne sera autorisée, et il est interdit d'utiliser un dispositif ou un plan à cet effet.

3.8.14 Si une erreur technique ou de classification est commise par un officiel ou par un classificateur, au détriment d'un compétiteur, la faute peut ne pas être retenue.

Adaptation handisport pour la course :

- Pour les nageurs déficients visuels :
 - Si un nageur au départ et au virage change de ligne, il peut finir sa course s'il n'y a personne dans cette ligne sinon il doit retourner dans son couloir. Il peut être guidé verbalement.
 - Si une faute est commise accidentellement en gênant un autre nageur, le juge-arbitre peut faire renager la course au nageur gêné.
 - Les nageurs aveugles complets doivent porter des lunettes opacifiées sauf s'ils ont des problèmes leur interdisant. Dans ce cas ils doivent mettre leur bonnet devant les yeux.
 - Si celles-ci tombent ou glissent ils ne seront pas disqualifiés.
- Les nageurs atteints de handicap moteur n'ont pas le droit de porter un appareillage.
- En relais, un nageur avec une atteinte des membres inférieurs qui a fini sa longueur peut rester dans son couloir jusqu'à la fin de la course sans gêner les autres concurrents.

Pour tout renseignement complémentaire :

Jean-Michel WESTELYNCK
Directeur sportif Natation Handisport
697, route de Châteauneuf-sur-Isère
26500 BOURG-LES-VALENCE
06 14 44 47 17
natation@handisport.org